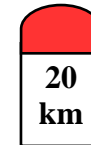
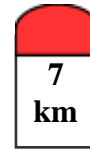


# CHARMOIS L'ORGUEILLEUX

2 JUIN 2024

VOSGES  
(88)



16<sup>ème</sup> MARCHÉ  
POPULAIRE  
Internationale



Organisée par le  
**COMITE DES FÊTES**

Membre F.F.S.P. F1169 – VISA F.F.S.P.

N ° 2024-88-54-E

Reconnue d'utilité publique par arrêté N° 012156 du 02.08.01

Agrément Ministériel du 20.06.2006

Internet : [www.ffsp.fr](http://www.ffsp.fr) et e-mail : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

[facebook.com/ivv.france](https://facebook.com/ivv.france)

*Partenaires de la FFSP*



assureur militant



**DEPART ET ARRIVEE :**

Salle Polyvalente  
4 rue de la Croisette  
88270 CHARMOIS L'ORGUEILLEUX

**HORAIRE :** Départ de **7h30** à 14h. Arrivée avant 18 heures.

**PARCOURS :** 7 km -11 km - 20 km sans difficultés particulières.

Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

**INSCRIPTION :**

Mr Marcel LARCHER : 06-80-88-03-51

Mme Christine LHUILLIER : 06-23-03-20-21

**LICENCE :** La licence de participation F.F.S.P est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 3€, ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits jusqu'à 16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

**RAVITAILLEMENT :** Boisson et régénérant solide gratuit à chaque contrôle. Ravitaillements payants le long du parcours (boissons et casse-croûte). Possibilité de restauration à l'arrivée.

**ASSURANCE :** La F.F.S.P est garantie en responsabilité civile auprès de MAIF. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

**SECOURISME :** *Premier secours* par l'association.

En cas d'urgence, veuillez composer le numéro indiqué sur les plans distribués au départ.

*Urgences :112*

**INFORMATION :** Venez avec votre gobelet réutilisable.

Il n'y aura pas de gobelets jetables sur le parcours.

**AVIS IMPORTANTS :**

Ne pas jeter de détritrus, ni allumer de feu sur le parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Ne pas s'écarter du parcours fléché.

En cas de dégâts, la responsabilité du contrevenant sera engagée.

**La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.**

